

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2022

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Rémy BORTOLATO, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU.

Excusés : Emmanuel ELGOYHEN, Anne-Julie PARSY, Alexandre BERTHE, Marylène SERRAT.

Secrétaires de séance : Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de Mme Marylène SERRAT est donné à Mme Martine GUERIN

Pouvoir de M. Emmanuel ELGOYHEN est donné à Mme Jessica LOCATELLI

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. Programme de travaux plantation

L'ONF, par le biais de Jules MEALLIER, nous présente le programme de travaux de plantation. Pour 2022.

En 2022, nous marquerons une coupe de bois supplémentaire, dans le canton des Coulmes, pour en vendre deux (avec la parcelle de Neurre, marquée en 2021) cette année. Ceci afin de répondre à une demande de finance supplémentaire de la part de la commune. Cependant, aucune coupe ne pourra être vendue en 2023.

Pour les travaux, il est proposé principalement une plantation, avec une subvention entre 50 et 80%. Cette plantation sur 2ha, de 1 200 plants d'essences différentes (Douglas, Meleze, Cèdre, Pin Noir et Chêne Pubescent) a pour objectif de préparer la forêt de demain, avec des essences intéressantes techniquement, économiquement, et plus résistantes au réchauffement climatique. Le mix d'essences permettra d'être plus résilient face à des phénomènes futurs inconnus, comme l'attaque de ravageurs (ex : scolytes depuis 2019).

Le devis de plantation présenté propose comme essences prévues douglas mélèze pin noir, chêne, cèdre d'un montant de 7 795.75€ HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte ce programme de travaux.

2. Location garage de la scie

Madame le Maire rappelle le Conseil municipal du 16 octobre 2015.

Lors de cette séance le Conseil avait décidé de louer à l'entreprise ETPE une partie du garage de La Scie d'une surface d'environ 150m² pour un loyer mensuel à 300 € HT, pour une durée de 4 mois, à compter du 1er décembre 2015.

Le Conseil avait également voté un accord de principe pour louer le garage de La Scie dans sa totalité au 1^{er} avril pour un loyer de 500 € HT, avec une caution d'un mois.

Le Conseil avait renouvelé son accord et autorisé monsieur le Maire à signer le bail avec l'entreprise ETPE en date du 11 mai 2016. Le bail est toujours effectif à ce jour.

Madame le maire informe que l'entreprise ETPE est en vente. L'entreprise ROCHALP s'est portée acquéreur de celle-ci.

Par courrier, en date du 14 Février dernier, l'entreprise ROCHALP a sollicité la mairie afin de demander le transfert du bail en son nom, à compter de la signature définitive des actes.

Madame Le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répondre favorablement au transfert du bail.

Il est précisé que le compteur d'électricité devra être au nom du bailleur et que le terrain contigu n'est pas compris dans le bail.

3. Chemin des Glénats

Madame le Maire rappelle le conseil municipal du 10 octobre 2017. Lors de cette séance, le Conseil avait décidé de commander le géomètre afin d'établir dossier d'enquête publique et bornage des terrains pour engager et continuer la régularisation des chemins ruraux.

Les chemins concernés étaient : chemin des Glénats, chemin de la Lauze, chemin de la Barbière, chemin de Ravat, chemin de la Valette, chemin des Repellins à Masson, chemin du Bécha, chemin au Col de Romeyere, chemin aux Ailes.

Madame le Maire rappelle le conseil municipal du 04 Novembre 2019. Lors de cette séance, le Conseil avait constaté la désaffectation de la partie non utilisée du chemin rural « des Glénats », avait décidé le lancement de la procédure de cession de ce chemin rural et demandé à Mr le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Madame le Maire informe que dans ce dossier, il y a lieu de finaliser la vente et l'acquisition de parcelles pour régulariser l'emprise du chemin actuel :

Vente d'une partie du chemin rural non utilisé pour une contenance cadastrale de 1a et 11ca soit 111m²

Vente d'une partie de la parcelle F166 pour une contenance cadastrale de 17ca soit 17 m²

Acquisition d'une partie de la parcelle F156 pour une contenance cadastrale de 36ca soit 36 m²

Report à un prochain conseil.

4. Subvention participation enfant scolarisé à l'extérieur de la commune

Une demande de subvention de la part de l'école de Saint Martin en Vercors a été accordée en date du 15 février 2022 à la coopérative scolaire de l'école de St Martin en Vercors.

Cependant la subvention ne doit pas être versée à la coopérative scolaire mais à l'association des Parents d'élèves.

Le Conseil municipal décide d'abroger la délibération du 15 février 2022 et à l'unanimité des présents et des représentés d'attribuer la somme de 100 € à l'association des parents d'élèves St Julien et St Martin en Vercors.

5. Révision des indices de rémunération des agents en CDI

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la question de la rémunération des contrats CDI avait été évoquée en réunion et que celle-ci devait être étudiée.

Elle informe le conseil que les grilles indiciaires de catégorie C évoluent au 1er janvier 2022 avec la prise en compte de la revalorisation de l'indice minimal de traitement et le décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique.

Ce décret augmente à compter du 1er janvier 2022 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Le décret fixe le minimum de traitement à l'indice majoré 343 correspondant à l'indice brut 371.

Madame Le Maire propose de revaloriser les indices des agents en CDI et demande au conseil municipal de se prononcer sur le passage à l'indice majoré 351 pour tous les agents en CDI.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition.

6. Garage à côté de l'école

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'annonce publiée dans l'Air du Temps pour la location du garage communal à côté de l'école, 3 demandes sont parvenues en Mairie et en donne lecture.

Elle donne aussi lecture du projet de bail.

Elle demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal après délibération :

- Décide d'attribuer la location du garage à 5 voix « pour » et 4 « contre » à Mme Henrienne van Zurpele et M. Serge Lombard
- Autorise Madame Le Maire à signer le bail
- Demande que soit rajouté dans le bail que le garage ne sera pas déneigé

7. Divers

Commémoration du 8 mai : Apéritif 11h00 cérémonie

Séance levée à 19h45

Prochain conseil le 21 avril 2022.